

"SNIA - VISCOSA"

Società Nazionale Industria Applicazioni Viscosa

archivio storico digitale
comune di Torviscosa

LIBRO VERBALI

DEL

COMITATO DIRETTIVO

archivio storico digitale
comune di Torviscosa



DIRITTO DI BOLLATURA

Ced. 10
Il Procuratore

W. Soy



1

Londres, 16 St. Martins le Grand,
le 27 Mai 1938 XVI

Présents :

M^{rs} Hambury-Williams, Membre
M^{rs} Henssler, Membre.

Assistent :

M^{rs} Marinotti, Adm. Délégué et Dir. Général.
Boursne, Adm.

L'absence du Président, M^{rs} Borletti, est justifiée par l'état de sa santé.

M^{rs} Marinotti donne lecture de sa relation sur la marche des affaires et sur la situation. Elle est commentée par lui, discutée et approuvée.

"Laici", Torre S. Luino. L'état des travaux et des plantages sont objet d'une attention particulière. L'état si bien avancé des bâtiments et des installations confirment la pleine réalisation de la progression prévue. Quant aux plantages, leur état laisse aussi confirmer les premières

prévisions, malgré les différentes difficultés de caractère climatique: de façon que, même à ce propos, le progrès est normal.

Le développement des travaux va prochainement exiger les nouvelles dépenses qui étaient prévues: et l'augmentation du capital de la Société, de 50 à 100 Millions va devenir une nécessité.

Le Comité, tout examiné et considéré, approuve l'opération, dont les modalités de l'actuation, par une prochaine réunion du Conseil de la Saici, restent confiées à la Lucia et à son initiative.

A l'occasion de la prédite réunion du Conseil, la proposition sera faite pour que M^{re} Hambury-Williams, qui est d'accord, entre à faire part du Conseil d'Administration de la Saici.

Démissions de M^{re} Lherer et son remplacement.

Pour différentes considerations, faites par M^{re} Henzler et M^{re} Marinotti, il semble désirable que la place soit couverte

W. Saly



3

2

par Maître Johnson, dont l'activité dans les affaires de la Lusia, qu'il a toujours développées avec tact et soin personnel, l'ont porté à la connaissance d'un complexe d'intérêts qui le mettraient à même de rendre ses services plus appréciables s'il était Administrateur. Cette façon de voir est partagée par M^r Hambury-Williams, qui la prend en bonne considération et qui se réserve de en parler à ses collègues; entretemps il prie d'attendre, avant de faire des démarches auprès du Président et du Conseil de la Lusia.

Après quoi la Séance est levée.

Hambury-Williams. *[Signature]*

Montreux, Hôtel Suisse

24 Juin 1938 XVI

Présents: M^r Borletti, Président

„ Hambury-Williams, Membre

„ Hensler,

Assistent: M^r Marinotti, Adm. Délégué et Dir. Général

„ Bourne, Administrateur.

M.^r Marinotti donne lecture de sa
Relation, qui est détaillément
analysée et commentée.

La Situation Générale, sensiblement
lourde en ce moment, du commerce
et de notre industrie, est consi-
dérée d'une façon particulière
en vue des repercussions que cela
porte à la marche de nos affaires.
Le mouvement des stocks trouvé, de
la part de M.^r Marinotti, les explica-
tions nécessaires, et les mesures
prévues pour dominer la situation
sont partagées et approuvées par
le Comité.

Les présents, avant de quitter
la Liance expriment à M.^r Borletti
leurs meilleurs souhaits pour
qu'il puisse être à même de
reprendre au plus tôt et en par-
faite santé ses occupations à
Milan.

Stanby liane, *Renzo*
Marinotti

M/S



Paris, Hôtel Newice,
le 3 Octobre 1938 XVI

Présents : M^{re} Hambury-Williams, Membre
 " Hensler,
Assiste : Maître Johnson, Administrateur
 et intervient aussi Maître Mulassano,
 pour consultation légale.

Le Comité se réunit pour examiner la situation devant la Société à la suite de l'absence du Président qui se trouve en Suisse pour soigner sa santé.

M^{re} Borletti avait déjà, il y a quelque temps, fait exprimer son intention de poser cette question au Conseil et se mettait à disposition de ses Collègues pour le cas où quelque décision apparait opportune dans l'intérêt de la Société et du sien. Mais la chose ne fut pas considérée urgente, dans l'espoir de sa prochaine guérison. Le Comité, à présent, soit pour laisser à M^{re} Borletti toute la tranquillité d'esprit et le temps pour se soigner sans impatiences, soit pour assurer à la Société,

du point de vue formel et substantiel, la présence effective des pouvoirs et de la fonction de la Présidence, indépendamment de la personne de M.^r Borletti, reconnaît la nécessité de faire quelque chose. Après avoir consulté Me. Mulassano, pour ce qui se réfère au côté légal et avoir écarté l'institution d'une Vice-Présidence et celle d'un Comité de Présidence, on décide de considérer avec M.^r Borletti l'opportunité de conférer à un autre Administrateur, préférablement à M.^r Marinotti, le complexe de ses pouvoirs, jusqu'au jour où il sera à même de reprendre sa place.

On charge M.^r Henssler de consulter dans ce sens-ci M.^r Borletti et de formuler une proposition à soumettre au Conseil pour l'exécution. D'aucun d'eux se demande si, dans l'éventualité où M.^r Borletti choisisse justement M.^r Marinotti dans le sens ci-dessus, son œuvre

M. J. S.



serait toujours couvert par le contrat personnel en vigueur et qui fut automatiquement prolongé. On reconnaît que oui car, en effet, sauf la prérogative Présidentielle, dont il n'est pas question, les pouvoirs sont les mêmes et toute l'activité de l'Administrateur Délégué est déjà encadrée dans l'accord en vigueur avec lui. Seulement en présence de changements de portée majeure la situation qui en dériverait à M. Marinotti sera reconsidérée.

La présence de Maître Mulassano donne à celui-ci l'occasion de revenir sur les rapports de la Société avec la Hambros Bank concernant l'émission actionnaire en Angleterre. Il voudrait examiner ces rapports-ci et nous assurer que tout est en harmonie avec les dispositions. Ne pouvant pas examiner la chose, n'ayant sous main aucune documentation, M. Hanbury-Williams se réserve d'atteindre à son retour à Londres, chez M. Spens, toutes les notices qu'il aurait pu livrer sur cette matière et de les soumettre à Milan pour aider l'examen de M. Mulassano: sauf que cela résulte

archivio storico digitale
comune di Torviscosa

archivio storico digitale
comune di Torviscosa

superflu pour l'évidence de la normalité des rapports sur tous les points de vue.

Actions plurimes appartenant à l'Atcu:

Mr. Hambury-Williams fait noter que sur ces actions, liées pour les accords La Fra, l'Atcu pourrait quand-même penser à en disposer autrement, surtout si une occasion devait se présenter qui lui souviendrait, particulièrement en Italie et il suggère de tenir présente cette circonstance et de la rappeler aussi à M. Marinotti pour toute événience, pour aider dans quelque forme la continuation du bloc actuel.

Après quoi la séance est levée.
Hambury-Williams. 

Wag



9

Milano, le 21 Octobre 1938 XVII
8 via Cernaia.

Présents : M^{re} Hambury-Williams, Membre
, Hensler,
Assistent : , Marinotti, Administrateur Délégué.
, Johnson, Administrateur.

M^{re} Marinotti lit la Rélation de la Direction et
le commente dans tous ses éléments.
Le Comité l'approuve, après s'être longue-
ment entretenu sur les données concernant
l'Usine pour la Cellulose qui entretemps
a été mise en marche à Torre Trivio
en confirmant pleinement les prévisions
favorables formulées.

Argumentation du capital de la
Manifattura Magliere Milano = A la suite
des études précédemment échangées entre
les Directions de la Inia et de la M.M.
on décide de donner cours à l'augmenta-
tion du Capital de L. 6.000.000.- à
L. 12.000.000.- à la suite de laquelle
le c/c Inia sera réduit en proportion
et ses pointes, dans les saisons de

production, seront tenues dans la limite de 4 Millions.

Examen de l'état de droit de l'émission actionnaire anglaise:

L'analyse faite par M. Mulassano, de toute la situation, aidée par les éléments lui mis à disposition de l'Angleterre, l'a porté à la conclusion que, si d'un côté la Banque Hambro ne nourrit aucune doute sur la régularité des procédures adoptées, du côté italien non plus l'opération semble criticable. —

Maître Mulassano a rédigé à cet objet un memorandum qui est mis à l'archive, aucune mesure n'étant à prendre.

Après quoi la séance est levée.
 Stan. Luigi. Liano. *Quinn*

Paris, Hôtel Maurice,
le 30 Janvier 1939 XVII

Présents : M^{rs} Marinotti, Président

M^{rs} Hambury-Williams, Administrateur Membre

M^{rs} Henssler, Adm. Membre.

Assisté : Maître Johnson, Administrateur.

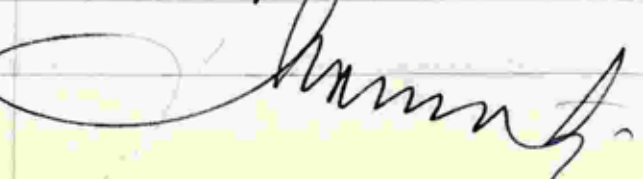
M^{rs} Marinotti désire d'abord informer le Comité que son contrat, comme Directeur Général, est échue le 30 Juin 1938 pour le 31 Décembre suivant et qu'il se renouvelle automatiquement, sans dénonciation. Etant donné l'état de santé du Président, M^{rs} Marinotti déclare qu'il ne le considère pas valable, pour ce qui concerne l'échéance. Mess. Hambury-Williams et Henssler prennent note de cette communication mais ils confirment à M^{rs} Marinotti - tout en le remerciant - que le contrat est à considérer régulièrement renouvelé.

On passe ensuite à la lecture de la Rélation de l'Administrateur Délégué, qui est, comme d'habitude, commentée dans ses détails et qui est approuvée par le Comité.

Pour ce qui concerne le Bilan on décide que, même si les résultats économiques se montent à L. 154.585.000.-, ce chiffre soit réduit, aux effets des tantièmes du Comité de Direction, à L. 140.000.000.- car env. L. 14.000.000.- ne sont qu'une évaluation des stocks de marchandise appliquée au commencement de l'exercice. Le Bilan officiel sera rédigé et présenté pour le prochain Comité, avant le Conseil, qui devra l'approuver.

Quant à sa signature elle sera faite par M^r. Marinotti, étant donné les pouvoirs de Président lui conférés le 22 Octobre écoulé.

M^r. Marinotti informe ensuite sur les circonstances qui ont porté à la constitution d'une Société Commerciale à Zagreb, nommée "Drustvo za uvoz Čestilnih Proizvoda A.D." et donne lecture d'un aide-mémoire annexé à sa Relation. Le Comité l'approuve. Après quoi la séance est levée.

Han brigiljans. Censol


Londres, 16. S. Martin's le Grand
le 4 Mai 1939 XVII

Présents: M^r Marinotti, Président
 „ Hambury-Williams, Membre
 „ Hensler, Membre
 Assistent: M^r Johnson
 „ Bowne

M^r Marinotti lit sa Rélation et s'arrête
 longuement sur le différent comporte-
 ment du marché du rayon et de celui
 du ficco. La contraction du rayon n'a
 pas été suivie par le ficco, dont les
 caractéristiques, améliorées de plus en
 plus, rendent ce produit toujours plus
 agréable aux industriels et au public
 consommateur.

Remise de dividendes à Courtaulds = Pour
 ces transfèvements plus faciles, M^r Marinotti
 pense, après avoir pris des accords avec
 le Ministère compétent, qu'on pourrait
 étudier d'y pourvoir moyennant des
 exportations, excédent les quantités
 normales, aux Indes ou en Amérique,

pourvu qu'il s'agit de marchandise - rayon ou fibres - destinée aux usines de la Courtauld. L'idée est approuvée et on décide d'envoyer à Milan une personne de confiance pour en étudier les modalités.

Albanie = La nouvelle situation politique créée dans ce pays nous a porté à connaissance de possibilités industrielles et économiques qu'il était intéressant d'étudier car les autorités italiennes sont prêtes à concéder des conditions de toute exception aux initiatives qui en seront dignes. Une Commission fut par conséquent envoyée là-bas pour recueillir sur place des éléments en relation avec notre industrie de la cellulose. Le Comité approuve l'initiative.

Reunion convoquée le 22 Mai à Baden Baden = On reconnaît l'opportunité d'y intervenir et d'y faire intervenir, outre que la Courtauld et la Liria, aussi le Comptoir, pour

étudier la situation internationale des prix.

Machine à lavage = On examine la question de la compensation due à la Courtaulds Ltd pour le droit d'usage de cette machine accordé à la Linc.

L'argument est abordé de la façon la plus amiable et on décide, finalement, de correspondre une somme de £. 900.000 en 3 échéances dont l'une à la livraison des dessins de construction, l'autre à machine achevée et la dernière à sa mise en marche.

Lavitel Français = M^{re} Marinotti informe que, dans la récente Réunion du Conseil de cette Société, on a décidé de porter la production à 2500 Kgr. par jour, au but de baisser les prix de revient et d'arriver au marché avec un prix de vente sur les 16 frs. contre les frs. 22 d'à présent. En s'agissant d'une affaire qui doit être aidée et poussée, le Comité approuve l'adhésion donnée à l'augmentation du Capital de 20 à 30 millions

récemment délibérée.

Frais Corra di Zuino = M.^{re} Marinotti rappelle les circonstances, parfois bien difficiles, contre lesquelles il a fallu lutter pour la réalisation du projet de Corra di Zuino. L'intervention amicale et influente d'éléments locaux, dont on a dû admettre l'intervention pour nous débarrasser des difficultés survenantes, nous a porté à une situation de reconnaissance que nous devons de quelque façon honorer un jour. Le Comité en prend note.

Après cela la séance est levée, pour être reprise l'après-midi.

M.^{re} Marinotti, se référant aux conversations qu'il a eu occasion, depuis des mois, d'avoir avec le milieu responsable de la Bisa, et dont il avait tenu au courant ses collègues du Comité, informe qu'il est parvenu à la conviction que l'acquisition des actions constituant ce Groupe est une chose

possible et à des conditions intéressantes pour la Liria. Il résume, avec diligence de particuliers, le tableau des éléments pris en considération et de la situation qui en résulterait. Il précise du même le prix qu'il considère convenient et obtainable, dans la somme de L. 140 millions, pour $\frac{3}{4}$ des actions. Le Comité apprend avec bien d'intérêt et les détails prévoyants pour le développement éventuel de cette affaire et prie et autorise le Président à les poursuivre jusqu'à obtenir des propositions concrètes et fermes. Le Président ajoute, à ce point, qu'il serait son intention de compléter les avantages dérivant de l'opération en parvenant en même temps à la constitution d'un Bureau unique de vente qui devrait comprendre, à côté de la Liria et de la Bissa, aussi la Châtillon. Le Comité se rend compte des horizons visés par M.^e Marinotti et approuve ses vues en lui souhaitant de parvenir bien prochainement à pouvoir leur soumettre des propositions

pour leur réalisation.

Après quoi la séance est levée.

Marinotti
 Hambury-Williams
 Henroller

Paris, Hôtel Maurice

le 2 Juin 1939 XVII

Présents : M^{re} Marinotti, Président
 " Hambury-Williams, Membre
 " Henroller, Membre.

Cette Réunion a été convoquée
 en seul but d'examiner les pro-
 positions concrètes du Président
 pour l'achat des actions du Groupe
Cisa. M^{re} Marinotti informe d'avoir
 obtenu par les propriétaires des
 actions l'engagement suivant:

Aux effets purement contractuels
 après les calculations, après les cal-
 culations nécessaires et les oppor-
 tunes rectifications des deux situ-
 ations, - même en voie transactive -
 l'évaluation réelle du Groupe Cisa

est fixée en L. 144.375.000.- —

A ce point l'on a vu que l'éventuelle réduction du corrispectif en actions Liria de L. 144.375.000.- à L. 140.000.000.- aurait automatiquement satisfaite et éliminée en voie de transaction compensation l'exigence qui avait été spécifiquement considérée dans l'Annex "B" c.à.d. que le Groupe actionnaire Bisa devrait inscrire parmi les passivités des Società du groupe, pour Fond de liquidation des employés, une somme de L. 4.500.000.- (proportionnelle à celle qui figure dans le Bilan Liria) moyennant versement effectif de ce montant ou moyennant une correspondente réduction de ses compétences sur sa participation, à son choix. Donnée la préférence à la seconde solution et ayant réduit à L. 140.000.000.- le montant de l'évaluation comparative du complexe industriel du Groupe Bisa, après déduction de #. 34.920 actions de la "Loc. An. Meridionale Industrie Tessile" et de #. 15.497 actions de la "Lipartessile"

l'on a proposé et accepté que le Groupe Bisa puisse limiter aux $\frac{3}{4}$ les apports et rétribuer par le Groupe Luia principalement avec des nouvelles actions Luia et pour une partie en argent comptant et l'accord définitif pour équilibrer les intérêts suivant cette dernière combinaison a été atteint dans le sens que, contre l'engagement de l'apport du patrimoine industriel de la Bisa, considéré dans l'Annexe B" la Luia promettait de procéder à l'augmentation de son capital actionnaire moyennant l'émission de N. 700.000 nouvelles actions Luia de la valeur nominale de L. 250 chacune et ayant les mêmes droits de celles ordinaires existantes et de régler le dit apport du Groupe Bisa dans la forme suivante :

- a) 350.000 nouvelles actions Luia;
- b) une autre tranche de 10.000 actions Luia nouvelle émission à proscr.

M. J.



rer par la Luia au Groupe Pisa, parmi celles de la moitié d' l'émission réservée à la souscription des actionnaires Luia;

c) L. 16.000.000 en argent comptant. - Et ainsi, en total, #. 360.000 actions Luia nouvelle émission et L. 16.000.000. -

M. le Baron Fassini et le General Rayon s'engagent à livrer à la Luia, qui accepte, les actions suivantes:

- 1) = #. 56.250 actions "Generale Viscosa" val. nom. L. 1.000 (Capital L. 75.000.000.-)
- 2) = #. 112.500 act. Supertessile 4 valeur nom. L. 400 (Capital L. 60.000.000.-)
- 3) = #. 75.000 Actions "Società An. Meridionale Industria Tessile" 4 val. nom. L. 350 (Capital L. 35.000.000.-)

La Luia s'engage à proposer l'augmentation de son Capital et - à opération complétée - à acheter comme susdit les suivantes actions:

- #. 56.000 actions I. G. T. V.
- 4 112.000 " Supertessile
- 4 75.000 " I. A. M. T. C.

et elle s'engage à mettre à disposition du Groupe Pisa £. 16.000.000.- en argent comptant et #. 360.000 actions ordinaires Liria de £. 250. chacune, jouissance 1^{er} Janvier 1939

Tous les particuliers de l'affaire sont approfondis et discutés, sa convenance est reconnue et on autorise le Président à procéder à la rédaction du Compromis. —

Après quoi la Léance est levée.

George Hanbury-Williams.
 J. M. Hensler.

Londres, 16 St Martin le Grand
 25 Juillet 1939 XV11

Présents : M^{rs} Hanbury-Williams, Membre
 " Hensler, Membre
 Assistant : M^{rs} Bourne
 Me. Johnson.

M^{rs} Hensler communique que

M^o



23

des affaires importantes ont empêché M^{re} Marinotti, à son regret, de prendre part à cette réunion qu'il a désiré de convoquer avant les vacances, même sans aucun objet d'importance particulière. Tout se limite à une revue de la marche des affaires dans leur marche industrielle, commerciale, financière et à l'examen du Bilan.

M^{re} Hensler ajoute aussi, de la part de M^{re} Marinotti, que les premières impressions obtenues par les nouveaux rapports avec la Cisa laissent prévoir que la prise en consignment de ce complexe industriel ne donnera lieu à changer les bonnes prévisions formulées.

Aucune délibération, à cette Réunion, n'a dû être prise, comme on en a pas pris le 8 juillet à la Réunion informative tenue à Durin par M^{re} Marinotti à ses Collègues du Comité et à Mess. Bourne et Johnson après l'Assemblée.

Verrol. Milan bup. lians.

Londres, 16. St Martin's le Grand
le 31 Octobre 1959 XVIII

Présents: M^r. Hambury-Williams, Membre
« Henssler, Membre
Associé: Maître Johnson.

archivio storico digitale
comuna di Torviscosa

M^r. Henssler informe d'abord que
le Président, M^r. Marinotti, avait
convoque lui-même cette Réunion,
devenue plus nécessaire après la
longue interruption due aux évé-
nements politiques. Malheureusement
une affaire imprévue et très
importante à Rome lui avait
empêché de s'absenter, sans possi-
bilité de renvoi, la date du
départ étant déjà fixée par les
Autorités. M^r. Henssler transmet le
vif regret et le salut amical
de M^r. Marinotti.

M^r. Hambury-Williams appré-
cie vivement la bonne intention
prise par M^r. Marinotti pour cette
Réunion et lui envoie ses remer-

M. J. S.



25

ciments et ses pensées en se souhaitant une prochaine occasion pour le rencontrer.

M. Hüssler renseigne sur la marche des affaires suivant la trace habituelle des Relations de la Direction Générale. La situation se présente bien favorable et promettante sous tous les rapports et points de vue. Achat Châtillon - Suivant la décision prise en son temps, M. Marinotti n'a pas manqué de cultiver et d'approfondir les possibilités existantes pour arriver à établir une base de négociations. Il serait arrivé à la conclusion que l'achat pourrait se faire pour une majorité d'env. le 65% du Capital qui est actuellement de £. 125.000.000.- Le prix de Bourse actuel est de £. 106 par action. Mais M. Marinotti le trouve excessif, d'autant plus que cette cotation a été tout dernièrement gonflée sans des raisons explicables. Un prix accessible serait de env. £. 80-82 pour action.

Les renseignements pris sur la consistance de l'entreprise, surtout sur ses usines et sur son organisation, sont favorables et l'affaire se présenterait plus ou moins de la même convenance de celle de la Cassa.

C'est considéré, M^r Marinotti pense que l'achat, ainsi prévu, soit intéressant et demande l'autorisation à traiter.

M^r Hambury-Williams partage de bon gré les opinions de M^r Marinotti; quant à l'opportunité de l'affaire, en s'agissant d'une question purement italienne, il se remet aux décisions de ses collègues. M^r Henssler n'a rien à objecter et on décide, par conséquent, de autoriser alors, Marinotti à continuer les contacts pour arriver à une proposition ferme, comme prévu.

Contrat Prof. Oddasso = M^r Henssler présente une trace de contrat que

M. J. S.



Le le Prof. Oddasso aimerait avoir. Il ajoute que M.^r Marinotti avait ses bonnes raisons pour ne pas partager toutes les aspirations exposées, mais il n'a pas voulu anticiper à M.^r Oddasso ses conclusions contraires avant d'avoir connu aussi la pensée de ses Collègues. M.^r Hambury-Williams déclare qu'il désire subordonner son opinion à celle de M.^rs. Marinotti et Heussler sur cette question qui est liée étroitement à celles qui sont les habitudes du Pays et les précédents du traitement fait par la Cisa. Il fait, néanmoins, deux objections :

- 1) Une dans le sens qu'il trouve inutile de compléter l'appointement fixe par un minimum garanti par les tantièmes sur les bénéfices : il vaudrait mieux porter l'appointement fixe au niveau de la garantie ;
- 2) l'autre dans le sens que il aimerait voir écartée la participation du Prof. Oddasso aux économies futures réalisées par la nouvelle Administration

qui n'aurait d'autre mérite que celui d'avoir suivi et appliqué les instructions et les méthodes de la Juie. Cela observé, on décide de laisser à M.^e Marinotti de concorder avec l'intéressé un contrat équitable.

À ce point M.^e Hambury-Williams se référant aux économies industrielles et ailleurs, dont le mérite remonte à la Direction, demande s'il ne serait plutôt pas le cas de prendre en considération la nouvelle situation de M.^e Marinotti. - Si par son propre désir il n'a pas voulu accepter, avec la Présidence, les appointements y liés, il n'est pas admissible de lui en laisser les responsabilités sans aucune rémunération.

M.^e Hensler écrit de pouvoir confirmer que les déclarations de renonciation faites en son temps gardent toujours tout-à-fait leur valeur dans la pensée de M.^e Marinotti. On même pour sa

Wag



renunciacion aux appointements pour
Corre d'Zuino, avant que des béné-
fices soient réalisés. Mais les consi-
dérations de M^r Hambury-Williams
ne sont que justes et on décide
de remettre à la prochaine Réunion
l'examen de la question, après avoir
prévenu M^r Marinotti de cette intention.
M^r Henssler se charge de lui en parler.

Après quoi la séance est levée.
Général Hambury-Williams.

Paris, Hôtel Maurice
le 30 Novembre 1939 XVIII

Présents : M^r Marinotti Président
Hambury-Williams, Membre
Henssler, Membre
Assiste : May Johnson.

Le Président réfère sur la marche des
affaires et sur la situation financière
et industrielle. Un aide-memoire
(Novembre 1939) avec les données y rela-

tifs et qui remplace la Relation habituelle, est laissé à M^{rs} Hanbury-Williams. Il en est de même pour la Cisa, dont la situation est relationnée en détail.

Il expose ensuite la situation solide de la Inria qui, elle-même, ne pourrait être plus rassurante si elle n'était pas entourée de toute sorte de difficultés et de problèmes à la suite de la situation générale européenne. Tout somme, à la date actuelle ces difficultés ont été surpassées et les mesures ont été prises, dans les limites du prévisible, pour la défense future de la tranquillité du travail.

Châtillon = Le Président informe que depuis la dernière Réunion rien de nouveau s'est vérifié, en substance, dans cette affaire. La décision prise de laisser au Président de la suivre est reconfirmée. Présidence et Direction Cisa = M^{rs} Hanbury-Williams et M^{rs} Hensler

informent M.^{re} Marinotti de leur intention de proposer de lui confier la Vice-Présidence de la Société. M.^{re} Marinotti remercie et propose à son tour de former un Comité de Direction composé par lui-même, par M.^{re} Oddasso et par M.^{re} Kessler. Pour ce qui regarde les conditions financières à allouer pour ces charges le Comité prie M.^{re} Marinotti de prendre les dispositions pour que le prochain Comité connaisse les décisions que le Conseil Cisa pourra prendre à cet égard.

Contrat du Prof. Oddasso = M.^{re} Marinotti s'était chargé de le formuler et on donne lecture de son texte, que le Comité approuve. Il en est de même du compte de liquidation du Prof. Oddasso, dont M.^{re} Bisot a préalablement approuvé les extrêmes.

Lamitel = Les résultats industriels et commerciaux de cette production sont illustrés par M.^{re} Marinotti et confirment les prévisions toujours nourries. Il propose de porter la potentialité de la production à 20000 Kg. par jour pour toucher les 7 Millions de Kgr. en 1940

Le Comité en prend note avec satisfaction et se déclare d'accord. Corre di Trino = la marche de cette usine se présente aussi bien satisfaisante, soit du point de vue de la qualité que de celui du progrès agricole. Rien ne s'oppose au développement du programme d'augmentation fixé en son temps et on approuve le redoublement de la production pour le prochain mois d'août, c. à d. vers les 4000 tons par mois pour arriver au 6-7.000 tons à la fin de l'année. Assurance liquidation employés = M. Morinotti est de l'opinion que cette voie pourrait utilement être couverte par une forme d'assurance bien étudiée et propose de l'appliquer pratiquement pour la Bisa, pour le moment. Le Comité est d'accord et lui laisse sans autre la faculté en prospectant d'appliquer la même providence aussi à la Trina d'après l'expérience faite.

Prime d'ancienneté aux vieux ouvriers =

M^r Marinotti est de l'opinion de faire quelque chose dans ce sens. La concession d'un reconnaissance à ceux qui donnent depuis longtemps leur travail à la Société ne rentre pas encore dans les formes d'assistance de la Società et il serait très sympathique, sous tous les rapports, si on devrait l'introduire. Le Comité est très sensible à cette idée et le Président propose d'allouer un cadeau de L. 500.- pour chaque ouvrier ayant au moins 20 ans de service et un mois de gage aux employés se trouvant dans la même condition. Cette providence coûtera env. L. 140-150.000 liras. Le Comité approuve

Assistance de Maître Johnson dans le Comité =

À la suite des idées échangées en son temps et soumises au Conseil, dans le but d'assurer au Comité la continuité de son activité dans l'éventualité, toujours plus vraisemblable, que M^r Hamburg-Williams soit empêché, une fois ou l'autre, de se rendre en Italie, on décide de passer à la nomination de

finitive du Membre adjoint prén.
 M^r. Hamburg-Williams propose que
 ce soit Maître Johnson a reconvoir
 cette tâche en son absence, comme
 la personne qui est la plus apte
 et la plus orientée sous tout regard.
 Le Comité est d'accord et le Président
 fera le nécessaire dans ce sens
 au prochain Conseil.

Après quoi la Séance est levée.
 Genoa. Hamburg: Williams.
 J. Hensler

Milan, 8 via Bernaja,
 10 Février 1940 XVIII

Présents: M^r. Marinotti, Président
 " Hensler, Membre
 " Hamburg-Williams, Membre
 Assistent: M^r. Johnson, Membre Adjoint
 " Bowne

Le Président soumet au Comité le Bilan pour l'exercice 1939 qui présente un résultat économique de £. 225.000.000 déduits les amortissements habituels et qui se réduit à £. 215.000.000 en considérant que £. 10.000.000 ne représentent pas des bénéfices directs mais une avance sur les résultats économiques de la Pisa. D'ailleurs les critères de prudence et de bonne administration, toujours suivis, conseillent de déplacer une partie des bénéfices en faveur de différentes voies, de façon que le Bilan se clôture avec un bénéfice de £. 75.209.196.64 à partager comme suit:

Bénéfice net année 1939	£. 75.209.196.64
5% à la Réserve	3.760.459.83
	<hr/>
	£. 71.448.736.81
2 1/2 % au Conseil d'Administration	1.786.218.42
	<hr/>
	£. 69.662.518.39
Avance de l'année 1938	1.824.593.34
	<hr/>
	£. 71.487.111.73
Avance Actionnaires, pour chacune des 2.800.000 act., £. 25 chacune (sous déduction de l'impôt du 10% s'les act. au porteur)	70.000.000.-
	<hr/>
Avance résiduelle	£. 1.487.111.73
	<hr/> <hr/>

Sur quoi le Comité est d'accord et décide de soumettre ces résultats au Conseil pour les décisions relatives à l'Assemblée.

Statut Social = Le Président fait remarquer que, le but originare étant toujours resté le même, depuis la fondation de la Société et malgré les transformations qui ont eu lieu depuis alors, n'est certainement plus en relation au caractère exclusivement textile de notre entreprise.

Il suggère de proposer au Conseil prochain de biffer du paragraphe statutaire ce qui n'intéresse plus et en même temps d'établir statutairement le Siège à Milan, ce qui est plus logique en considération du déplacement des usines et de l'activité directive exercée à Milan.

Le Comité est d'accord de proposer ces modifications au Conseil pour la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Fermeture des comptes avec l'Al. le

L'Orateur Borletti = Le Président rappelle que, à l'occasion de la cession des pouvoirs, cession qu'on croyait simplement temporaire, on avait établi que dans cet entretemps on aurait sauvegardé sa situation matérielle. Cette communication fut faite à M^{me} Borletti et approuvée par le Conseil. La mort improvisée ayant empêché de lui donner personnellement ce témoignage d'appréciation de son travail, on décide de livrer la somme à Mad. Borletti, qui la considérera comme partie des biens laissés par son pauvre mari, vis-à-vis d'elle-même, de ses fils et d'autres.

On décide que cette somme soit de £. 1.500,00, même en considération du long passé que le pauvre Président a dédié si dévouément aux intérêts de la Société.

Livre des procès verbaux de la Société = du Comité = Le Président fait observer que à cause du fait que les Réunions sont tenues

quelque fois loin du Liège,
les procès verbaux n'ont pas
été signés que après des longs
délais, n'étant pas prudent
de porter le livre en voyage.
On décide de rediger, pour
l'avenir, les verbaux exacte-
ment comme pour le passé
mais sur des feuilles séparées,
régulièrement signées et gar-
dées en dossier.

Après quoi la Séance
est levée.

Milano - Via Arnauq 8

il -10 giugno 1940 XVIII

Presenti: Cons. Naz. Franco Marinotti - Presidente

Pr. Uff. Emilio Henzler - Membro

Sen. Ing. Raimondo Tarjetti - Membro di numero

nomina delegato dal Consiglio a comp. ltau il C.D.

Assente: l'aw. Piero Mutassano

Il Presidente propone che a segretario del Consiglio venga nominata persona estranea al Comitato stesso ed indica all'uopo l'aw. Piero Mutassano; il Comitato approva e l'aw. Piero Mutassano viene immediatamente insediato in tale sua carica.

Trasferimenti di impianti. Il Presidente sottopone al Comitato la richiesta del Sottosegretario per le autorizzazioni di permesso di trasferire gli impianti delle Società esistenti in Torino e vicinanza e propone di emanare in una lettera al Sottosegretario stesso le condizioni necessarie per tale evacuazione sottoponendo il punto di vista delle Società in ordine alla evacuazione (materiali, impianti, punte e prodotti finiti) ed al trasferimento produzione della produzione quotidiana, nel caso di impossibilità di evacuazione totale degli impianti. Il Comitato approva e domanda al Presidente di redigere la lettera.

Produzione del laminato. Il Presidente illustra l'andamento dell'azienda in rapporto al momento presente ed illustra, in particolare modo, le difficoltà nella produzione del laminato e lo scarso rendimento economico dello stesso in seguito al blocco di prezzi, essendo stati dal Ministero elevati il prezzo delle casseine di L. 11,75 a L. 14,50.